



entreprise en redressement judiciaire

Par **souteirat**, le **22/02/2009** à **15:38**

à ce jour mon employeur ne m'a versé que la moitié du salaire du mois de janvier d'après lui il avait reçu l'accord de l'administrateur judiciaire nos délégués n'assumant pas leurs fonctions nous avons pris la décision avec d'autres collègues d'en alerter le tribunal de commerce est-ce la meilleure solution